# Présences, absences, RDV, retards, absences injustifiées : aide mémo



#### PRESENCES:

Chaque matin et après-midi un éducateur passe en classe pour prendre les présences avec une tablette, en cas d'absence un mail est <u>automatiquement</u> envoyé aux responsables de l'élève pour l'informer de l'absence de son enfant.

## **ABSENCES:**

Je suis absent - de 3 jours, que dois-je faire ? Exemple : Je me lève au matin, j'ai de la température

- $\rightarrow$  Mes parents doivent <u>prévenir les éducateurs</u> de mon absence entre 8h20 et 9h au 061/21.22.15 ou par mail à <u>educateurs.1degre@indse.be</u> .
- → Le jour de mon retour à l'école, je dépose mon justificatif (certificat médical OU attestation officielle OU motif d'absence du journal de classe) dans <u>la boîte aux lettres</u> des éducateurs.
- → Les motifs d'absence du journal de classe peuvent couvrir au maximum 12 demi-jours d'absence. Une fois ces motifs utilisés il faudra obligatoirement un certificat médical pour justifier toute absence supplémentaire.

Je suis absent + de 3 jours, que dois-je faire ? : CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE Exemple : Je suis malade. Je suis allé(e) chez le médecin. Je ne peux pas me rendre à l'école pendant 4 jours.

- → Mes parents doivent <u>prévenir les éducateurs</u> de mon absence entre 8h20 et 9h au 061/21.22.15 ou par mail à <u>educateurs.1degre@indse.be</u> .
- → Dès sa réception mes parents envoient le certificat par mail à educateurs.1degre@indse.be, ou le jour de mon retour je dépose mon certificat médical dans la boîte aux lettres des éducateurs.

#### RDV:

Je dois m'absenter à un moment de la journée pour un rendez-vous médical ou administratif (justice, administration communale, etc).

Exemple : Lundi prochain, j'ai rendez-vous chez l'orthodontiste à 10h.

- → Je fais compléter le talon « demande de permission » par mes parents. Ce talon se trouve dans mon journal de classe.
- → La veille de mon rendez-vous, je me présente au guichet des éducateurs. Je leur remets le talon découpé qui a été complété par mes parents.
- → A l'heure de mon rendez-vous, je me présente au bureau des éducateurs avant de quitter l'école. Ils me donneront la permission de sortir.
- → A mon retour à l'école, je me présente d'abord au bureau des éducateurs avant de retourner en classe. Je leur <u>remets le document attestant</u> ma présence à mon rendezvous.

#### RETARD:

J'arrive après la sonnerie du rang du matin (8h15), je suis en retard. Que dois-je faire ? Exemple : Je n'ai pas entendu mon réveil sonner. J'ai raté mon bus.

- → Mes parents doivent <u>prévenir l'école</u> de mon retard au bureau des éducateurs (061/21.22.15).
- → A mon arrivée, je me présente au bureau des éducateurs avec mon journal de classe pour y indiquer mon heure d'arrivée.
- → Si j'arrive après la 1ère heure de cours je suis considéré(e) comme absent(e) pour la matinée, il faudra donc rendre un justificatif d'absence.

## **ABSENCES INJUSTIFIEES ET OBLIGATION SCOLAIRE:**

Légalement les justificatifs d'absence sont à remettre dans un délai de maximum 3 jours ouvrables. Après ces 3 jours nous ne pouvons plus les accepter.

Dans ce cas l'absence devient **injustifiée**. Les absences injustifiées vous seront communiquées par mail via It-School.

Les absences se comptent par demi-journées, à **partir de 9 demi-journées d'absence injustifiées** nous sommes légalement tenus de le signaler à l'organisme gérant l'obligation scolaire (**DGEO**).

Il est donc très important de remettre les attestations dans les délais impartis.